



Nos Réf : PH/TP/LP/MB – 2019 – 11 - 1584

Objet : LIEVIN - Demande de dérogation à la destruction de nids d'hirondelles

Monsieur Laurent TAPADINHAS
Directeur régional
de la DREAL Hauts-de-France

44, rue de Tournai
CS 40259
59019 LILLE cedex

Arras, le 20 novembre 2019

Monsieur le Directeur Régional,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint le dossier de demande de dérogation pour la destruction de nids d'hirondelles de fenêtre, avec reconstitution, dans le cadre de la démolition des bâtiments PAMPERO, SIROCCO et TIVANO, quartier du Vent de Bise sur la commune de LIEVIN (62800).

Ce dossier est accompagné du formulaire CERFA n° 13614.01 et du courrier d'intention de la mairie de LIEVIN de mise en œuvre des mesures compensatoires.

Nous vous remercions de l'intérêt que vous porterez à ce dossier et des suites que vous voudrez bien accorder à notre demande et vous prions de croire, Monsieur le Directeur Régional, en l'assurance de nos respectueuses salutations.

Pierre HAËM
Directeur du pôle immobilier

PÔLE IMMOBILIER

68 Boulevard Faidherbe
CS 20926 – 62022 Arras Cedex
Tel : 03 21 50 55 00
Fax : 03 21 50 55 02
dialogue@pasdecals-habitat.fr
www.pasdecals-habitat.fr

Horaires d'ouverture :
De 8h15 à 12h15 et de 13h30 à 18h15

Office Public de l'Habitat
N° Siret 344 077 672 000 14
Code APE 6820A – CCP Lille 5708.47 F
N° TVA intracommunautaire FR 59 344077672



**DEMANDE DE DÉROGATION
POUR LA DESTRUCTION, L'ALTÉRATION, OU LA DÉGRADATION
DE SITES DE REPRODUCTION OU D'AIRES DE REPOS D'ANIMAUX D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES**

Titre I du livre IV du code de l'environnement
Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ

Nom et Prénom :
ou Dénomination (pour les personnes morales) : **Pos-de-Celaix habitat**
Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :
Adresse : N° **68** Rue **Boulevard Faidherbe CS 20926**
Commune **ARRAS**
Code postal **62000**
Nature des activités : **office public d'HLM**
Qualification :

B. QUELS SONT LES SITES DE REPRODUCTION ET LES AIRES DE REPOS DÉTRUITS, ALTÉRÉS OU DÉGRADÉS

ESPÈCE ANIMALE CONCERNÉE Nom scientifique Nom commun	Description (1)
B1 Hirondelles de fenêtres	voir dossier joint.
B2	
B3	
B4	
B5	

(1) préciser les éléments physiques et biologiques des sites de reproduction et aires de repos auxquels il est porté atteinte

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION *

Protection de la faune ou de la flore	☐	Prévention de dommages aux forêts	☐
Sauvetage de spécimens	☐	Prévention de dommages aux eaux	☐
Conservation des habitats	☐	Prévention de dommages à la propriété	☐
Etude écologique	☐	Protection de la santé publique	☐
Etude scientifique autre	☐	Protection de la sécurité publique	☐
Prévention de dommages à l'élevage	☐	Motif d'intérêt public majeur	☒
Prévention de dommages aux pêcheries	☐	Détention en petites quantités	☐
Prévention de dommages aux cultures	☐	Autres	☐

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale :

Renouvellement urbain du quartier (NPNRU)

D. QUELLES SONT LA NATURE ET LES MODALITÉS DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION *

Destruction

☒ Préciser :

Démolition par engins mécaniques
des bâtiments

Altération

☐ Préciser :

Dégradation

☐ Préciser :

Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES ENCADRANT LES OPÉRATIONS *

Formation initiale en biologie animale

☐ Préciser :

Formation continue en biologie animale

☐ Préciser :

Autre formation

☒ Préciser :

représentée par Monsieur ERIC BALLEZ Association ORNITHO NATURE

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Préciser la période : Janvier à Février 2020
ou la date :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Régions administratives : HAUTS DE FRANCE

Départements : PAS DE CALAIS

Cantons : LIEVIN

Communes : LIEVIN

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos

☒

Mesures de protection réglementaires

☐

Mesures contractuelles de gestion de l'espace

☐

Renforcement des populations de l'espèce

☐

Autres mesures

☐ Préciser :

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée :

Voir dossier joint

Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser :

Pas de Calais habitat a demandé à l'association ORNITHO NATURE de l'accompagner dans le choix et la mise en œuvre de la mesure. Le suivi et les rendus des opérations seront conformes aux demandes de l'association.

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à Arras

le 19/11/2019

Votre signature

Pierre HAËM

Directeur du pôle immobilier

68, Boulevard
Faldherbe
62022 ARRAS
CEDEX

habitat